

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 682 rapportant l'additif n° 193 du 1^{er} juin 1949 relatif aux voies de grande circulation.

n° 682

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 juin 1952

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro
1 août 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884, .

Vu l'arrêté du 11 février 1937 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage à la Côte Française des Somalis

Vu la lettre ne G78/C du 29 avril 1952 du Commandant de Cercle de Djibouti

Le Conseil Privé entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—L'additif n° 193 du 1^{er} juin 1949 à l'article 16 (3^e alinéa) de l'arrêté du 11 février 1937 susvisé, est rapporté.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Par délégalion Le Secrétaire Général. CHAMBOREDON.